

Procès-verbal de l'Assemblée générale du 18 mai 2011

La présidente, Colette Rossat-Favre, salue la présence de Madame Carla Del Ponte, dont la conférence prévue en deuxième partie de l'Assemblée générale fait salle pleine ce soir.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté. Il est complété à son point 7 par la question de la décharge au comité.

2. Adoption du procès-verbal de la dernière Assemblée générale du 19 février 2010

Le procès-verbal est adopté avec remerciements à son auteur.

3. Allocution du doyen de la Faculté de droit

Jean-Philippe Dunand relate les événements marquants de la Faculté, diapositives à l'appui. La Faculté se développe. Sa localisation est désormais dans un seul bâtiment. De nouveaux collaborateurs ont été engagés. Le nombre d'étudiants se développe. Les effectifs ont doublé, en peu de temps. De nouveaux professeurs ont été engagés. L'université peut compter sur des soutiens financiers de tiers (notamment la BCN). L'université se préoccupe de développer de nouvelles orientations et de nouveaux débouchés. Une nouvelle forme de master apparaît : « Business and Tax Law » (Master bilingue). Une dizaine d'enseignements se donnent en anglais. Il existe, au sein de la Faculté, une pluralité de centres et d'instituts. Ceux-ci collaborent entre eux. Un nouveau centre « interdisciplinaire en matière d'aménagement du territoire » va être créé. Madame le professeur Christine Guy Ecabert et Monsieur le professeur Pierre-Alain Rumley y collaborent. Il existe un centre des droits humains, Monsieur le professeur Pascal Mahon en est le responsable.

De nombreuses publications sortent de l'université. Enfin, il est rappelé que la Faculté a un site Internet remarquable.

Plusieurs doctorats honoris causa ont été décernés ces dernières années. Le dernier a été attribué à Monsieur le professeur Gilles Petitpierre (2010). Le Conseil de l'université est présidé par une éminente personnalité en la personne de Monsieur Dick MARTI.

4. Rapport de la présidente

Le comité en place depuis la dernière assemblée a vécu une année d'initiation. Les noms de ses membres sont rappelés. UniNExt est en constante croissance et réunit plus de 700 membres. Pour le bon fonctionnement du comité, nous pouvons compter

sur la collaboration de l'Université et de la Faculté de droit qui nous mettent en particulier à disposition un secrétariat efficace. La présidente remercie Michèle Maurer et Viviane Perratone de leur précieux appui pour les tâches de gestion.

Les activités de l'association pour 2010-2011 comprennent 3 volets:

a) *L'action dans la continuité. Le nouveau comité a poursuivi les activités développées les années précédentes:*

- En participant au financement du séminaire de Strasbourg; certes avec un montant plus modeste que les années précédentes, mais avec l'espoir que nos finances nous permettront de faire davantage à l'avenir.
- En attribuant un prix à un des meilleurs mémoires de master de 2010. Le prix UniNExt est un prix de CHF 1000.- décerné par UniNExt lors de la remise des diplômes et ce, sur recommandation des professeurs. Comme de coutume, le lauréat du prix est des nôtres ce soir et nous fera une brève présentation de son travail. Rassurez-vous Jonathan, pour vous, le comité UniNExt est allé jusqu'à réserver 8 minutes.
- En mettant à l'honneur Emer de Vattel, auquel UniNExt avait consacré un colloque en 2008. Grâce à notre association, Emer de Vattel a désormais une plaque apposée à sa maison natale à Couvet. L'inauguration de cette plaque a été organisée à fin 2010 par l'ancien président d'UniNExt, Monsieur Yves Sandoz, et a été rapportée dans la presse locale et sur Canal Alpha. La présidente remercie encore une fois Monsieur Yves Sandoz de son engagement pour que cette action symbolique puisse se faire.

b) *Le changement dans la continuité. Le comité a aussi introduit quelques nouveautés:*

- En inaugurant un groupe Facebook des Alumni UniNExt, que les membres sont naturellement libres de rejoindre ou non.
- En publiant une brochure de présentation de l'association, qui sort de presse et qui est à disposition des membres dès aujourd'hui.
- En participant à la mise sur pied d'une demi-journée d'information destinée aux étudiantes et étudiants sur les carrières juridiques. Cette demi-journée, intitulée "Le master, et après?" a permis à 7 professionnels du droit, tous membres d'UniNExt, de présenter le quotidien de leur profession à près de 100 étudiants. Cette journée d'information était une mise en pratique des réseaux, un des objectifs principaux de notre association.

c) *Des projets. Le comité réfléchit à de nouvelles activités comme:*

- La tenue d'un séminaire juridique, pas forcément une journée complète, mais peut-être sous forme d'un «café juridique» ou d'une table ronde sur un sujet d'actualité.
- La tenue d'un bal d'UniNExt, pourquoi pas en 2013.

La présidente relève, pour terminer, que l'organisation de l'Assemblée de ce soir a été un beau travail d'équipe du comité, du secrétariat, mais aussi des assistants et des étudiants. Elle remercie chacun de son engagement.

5. Rapport de la trésorière

Madame Sylvie Hofer-Carbonnier, qui reste vice-présidente, remet sa charge de caissière à Madame Sabrina Burgat.

Monsieur François Bohnet présente les comptes. Ceux-ci ont été distribués. Le dernier exercice présente une perte mais nous avons encore de la réserve.

6. Rapport du vérificateur des comptes

Lecture du rapport est donnée par Monsieur Lionel Capelli. La vérification s'est faite le 2 mai. La présentation des comptes a été modifiée pour suivre les prescriptions légales.

7. Approbation des comptes

Les comptes sont approuvés à l'unanimité. Décharge est donnée au comité.

8. Présentation par le lauréat du prix UniNExt, Jonathan Gretilat

Prix reçu le 26 novembre 2010. Le titre du travail de Monsieur Jonathan Gretilat est rappelé dans l'ordre du jour «*Démocratie directe et Etat de droit en conflit : le peuple souverain peut-il impunément violer le droit supérieur ?*».

Monsieur Jonathan Gretilat déplore en particulier qu'on puisse faire croire au peuple de notre pays qu'il peut se prononcer sur tout et n'importe quoi. Il reconnaît avoir fait preuve d'une certaine impertinence dans son travail. Il assume. Le modèle démocratique est toutefois précieux, il le souligne. Les droits populaires doivent s'harmoniser avec les droits humains. C'est un vrai défi. Son travail est approfondi. Il a étudié les aspects historiques à l'origine de notre système actuel. Il a analysé l'essence des droits de l'homme et les conséquences de la globalisation sur la garantie de ces droits. Il souhaite l'émergence de principes innovateurs dans la jurisprudence simultanément à la démonstration d'un vrai courage politique en la matière.

Il conclut par une parole de Benjamin Constant : « *La volonté de tout un peuple ne peut rendre juste ce qui est injuste* »

La présidente souligne la pertinence de ce travail remarquable qui a été dirigé par le professeur Pascal Mahon.

9. Divers

Aucun point n'est relevé.

L'assemblée se clôt par l'intervention de Madame Carla Del Ponte. La présidente retrace brièvement son brillant parcours.

Neuchâtel, le 18 mai 2011

Anne Marie Jacot Oesch